



Abandon de l'époux en tunisie

Par **louisamina**, le **14/09/2010 à 14:07**

Bonjour,rrnJe suis Tunisien vivant à Tunis et je suis marié avec un femme de nationalité française depuis 2 ans et demi nous vivions à Tunis avec son père aujourd'hui décédé malheureusement. on a eu que six mois même pas de vie de mariage.rrnJe tiens à dire que je suis plus jeune qu'elle de 11 onze ans. j'ai aujourd'hui 26 ans et demi.rrnAprès le décès de son père il y a maintenant 2 ans elle a décidé de repartir vivre en france pour que l'on puisse s'établir en France.rnNous n'avons pas fait la transcription de notre mariage en France. Je ne suis jamais allé en France. si sa peut vous aider.rnAu début nous avons gardé le contact pendant 2 mois et depuis plus de nouvelles de sa part elle m'a abandonné et refais sa vie avec un autre homme (ou d'autres hommes : je sais pas). d'après une de mes connaissance qui l'a croisé à l'aéroport. Je ne sais pas ou elle vit en france.rnSa fait plus de 1an et demi que je n'ai plus de nouvelles.rnJe souhaite divorcer en tunisie et vivre ma vie paisiblement loin de ces problèmes. rnMais est-ce qu c'est possible sans savoir ou elle vit ?rnJe ne sais pas comment faire ? je ne sais pas comment s'appelle se type de divorce, je ne sais pas par ou commencer, je veux juste récupérer ma liberté.rnEst-ce que sa va être long comme procédure ?rnAidez moi s'il vous plait. conseillez moi.rnmerci.

Par **mimi493**, le **14/09/2010 à 14:32**

Vous devez aller voir un avocat en Tunisie